
RÈGLEMENT 2020-04**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2020-01 DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXES ET DE COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a adopté le 14 janvier 2020, le Règlement 2020-01 décrétant des taux de taxes et de compensations pour l'année 2020;

ATTENDU QUE l'article 989 du *Code municipal du Québec* autorise le conseil municipal à imposer et à prélever sur le territoire de la municipalité, par voie de taxation directe, soit sur les biens-fonds imposables de son territoire, une taxe basée sur leur valeur portée au rôle d'évaluation afin de pourvoir aux dépenses d'administration de celle-ci ;

ATTENDU QUE l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale* autorise le conseil municipal de permettre que le paiement des taxes municipales soit effectué en plusieurs versements ;

ATTENDU QUE la municipalité a prévu, conformément à l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, que le paiement des taxes pouvait être fait en 6 versements égaux ;

ATTENDU QUE la situation de plusieurs citoyens et citoyennes pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et des consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire venir en aide à ces contribuables en modifiant les échéances des versements du Règlement 2020-01 ;

ATTENDU QU'un avis de motion a été dûment donné par le conseiller monsieur Gilles Martin lors de la séance du conseil tenue le 7 avril et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur François Chalifour et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les échéances des versements afin d'acquitter le paiement des taxes municipales prévues au Règlement numéro 2020-01 sont reportées aux dates suivantes :

Anciennes échéances	Nouvelles échéances
14 mai 2020	29 juin 2020
29 juin 2020	13 août 2020
13 août 2020	28 septembre 2020
28 septembre 2020	12 novembre 2020
12 novembre 2020	7 décembre 2020

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT : 7 avril 2020
DATE D'ADOPTION DU PRÉSENT RÈGLEMENT : 5 mai 2020
DATE D'AFFICHAGE DE L'AVIS DE PUBLICATION : 6 mai 2020

Louis-Georges Simard
Maire

Denise Fournier
Directrice générale, secrétaire-trésorière